

**Motions à la CAP des Bibliothécaires assistants spécialisés**  
**Jeudi 23 novembre 2017**

**La gestion des carrières à la BnF : opacité, favoritisme,  
amateurisme ?**

Les représentants CGT et Snasub-FSU, à la CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés réunie le jeudi 23 novembre 2017, dénoncent une nouvelle fois l'opacité dans la gestion des carrières des agents en poste à la BnF.

Si ce phénomène n'est pas nouveau, il s'aggrave depuis bientôt deux ans en raison de graves problèmes qui touchent la DdRH de l'établissement. La DdRH s'est engagée en décembre 2016 à rédiger une note aux encadrants précisant la procédure à suivre pour les propositions aux tableaux d'avancement et listes d'aptitude. A ce jour cette note est toujours attendue et les encadrants proposent toujours les mêmes agents selon des critères obscurs sans arbitrage RH au niveau des directions ni au niveau de la DdRH.

Les représentants des personnels demandent depuis de nombreuses années la tenue d'un groupe de travail afin d'améliorer la gestion des promotions et garantir plus de transparence et d'équité dans les choix de l'administration. Cette demande avait d'ailleurs fait l'objet d'une préconisation de la présidente de la CAP des BAS en juin 2012.

Nous vous demandons, Madame la présidente, de bien vouloir renouveler les préconisations prises par le passé et de veiller à ce que les propositions au tableau d'avancement, ne récompensent pas à nouveau des agents ayant coutume de cumuler les promotions ou des agents n'ayant pas vocation à rester dans la filière bibliothèques...

**Motion contre le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Après la filière AENES, la filière ITRF, c'est au tour de la filière des bibliothèques de passer au RIFSEEP. Nous sommes encore dans l'attente des arrêtés d'application, mais nous réaffirmons notre opposition au RIFSEEP, le *Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel* :

- ▶ parce qu'il renforce la possibilité de rémunérer les agents au mérite, en privilégiant une logique d'individualisation des rémunérations ;
- ▶ parce qu'il tend à privilégier un régime indemnitaire à un déroulement de carrière basé sur les grilles indiciaires.

Toutes ces mesures remettent en cause le statut collectif des fonctionnaires, seule vraie garantie d'une logique de carrière et d'indépendance. Encore une fois, à masse salariale constante, ce sont les collègues et l'emploi qui paieront, la politique indiciaire créant encore plus de disparité d'un établissement à l'autre.

Pour rappel le RIFSEEP a été rejeté par toutes les organisations syndicales présentes au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État - sauf par la CGC qui s'est abstenue.

Nous demandons :

- l'abandon du RIFSEEP ;
- l'intégration des primes dans le salaire ;

- la revalorisation du point d'indice ;
- une requalification des emplois ainsi que des possibilités de promotions conséquentes pour les personnels.

**Les commissaires paritaires BAS CGT-FERC Sup et Snasub-FSU**